

1° dans "Votre Dossier" vous trouverez à droite votre échelon avec la nouvelle grille : par exemple "Echelon 10 01/09/2017"

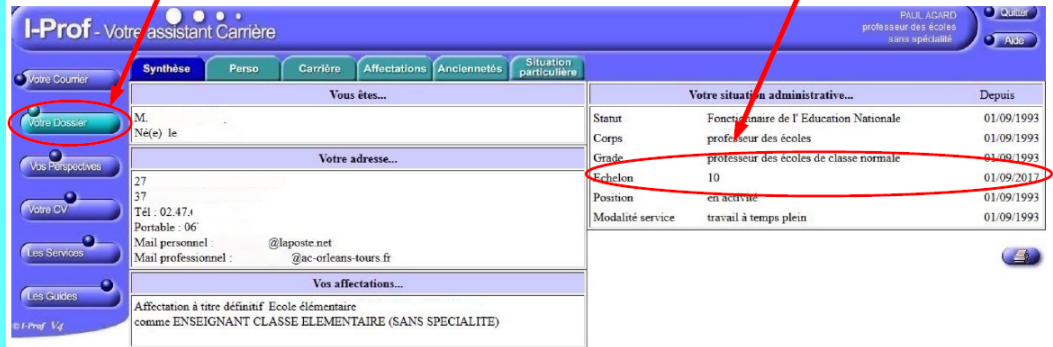
COMMENT LIRE SON RECLASSEMENT DANS I-PROF ?

De nombreux collègues nous questionnent sur le reclassement indiqué dans I-prof.

Il faut lire 2 onglets pour avoir une information complète.

Vos délégués du SNUip - FSU 36 vous proposent un petit tutoriel pour vous aider.

Faites nous remonter toutes vos questions à : snu36@snuipp.fr



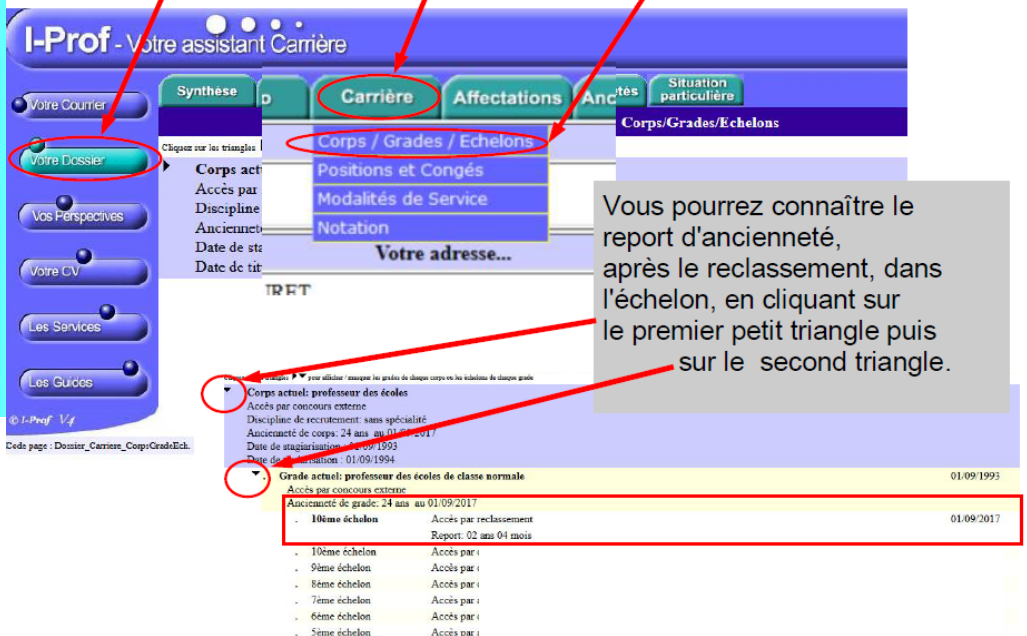
I-Prof - Votre assistant Carrière

Votre dossier

Votre situation administrative...

	Depuis
Statut	Fonctionnaire de l'Éducation Nationale 01/09/1993
Corps	professeur des écoles 01/09/1993
Grade	professeur des écoles de classe normale 01/09/1993
Echelon	10 01/09/2017
Position	en activité 01/09/1993
Modalité service	travail à temps plein 01/09/1993

2° dans "Votre Dossier" et «Carrière» puis «Corps/Grades/Echelon»



I-Prof - Votre assistant Carrière

Carrière

Corps / Grades / Echelons

Corps actuel: professeur des écoles

Grade actuel: professeur des écoles de classe normale

Ancienneté de grade	Accès par	Depuis
10ème échelon	Accès par reclassement	01/09/2017
9ème échelon	Accès par :	
8ème échelon	Accès par :	
7ème échelon	Accès par :	
6ème échelon	Accès par :	
5ème échelon	Accès par :	

Vous pourrez connaître le report d'ancienneté, après le reclassement, dans l'échelon, en cliquant sur le premier petit triangle puis sur le second triangle.

3° "dans "Vos perspectives" puis "Promotions",

vous trouverez la date du passage à l'échelon suivant : par exemple "Promotion d'échelon (11) : 01/05/2019 - ancienneté". Ainsi, si vous êtes reclassés au même échelon qu'actuellement vous devez retrouver pris en compte pour la date du passage au suivant votre ancienneté actuelle dans cet échelon.



I-Prof - Votre assistant Carrière

Promotions

Promotion d'échelon (11) : • 01/05/2019 - ancienneté

Promotion de grade : • Vous remplissez les conditions pour a